



“

Le chantier de la télésanté est emblématique de la nécessité d'une dynamique pluridisciplinaire. Au service du citoyen, un service de santé équitable pour tous nécessite en effet une mobilisation de tous les acteurs : associations de patients et de consommateurs, professionnels de la santé, acteurs économiques et institutionnels doivent ainsi unir leur force pour maintenir l'excellence de notre système de santé.

Pour ce qui les concerne, le GIXEL (composants interconnectés), LESISS (TIC pour la santé et l'aide à la personne), et le SNITEM (dispositifs médicaux), aux côtés de leurs partenaires domoticiens montrent l'exemple en mutualisant leurs énergies. Il y a urgence !

Jérôme Duvernois

Président LESISS

(Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux)

Président Softway Medical

Programme 4

Faire de la France un leader de l'éco-responsabilité énergétique et du *Green IT*

D'ici 2015, accélérer la mise en œuvre des décisions du Grenelle de l'environnement sur la rénovation des bâtiments tertiaires, industriels et résidentiels : remplacer les équipements vétustes et énergivores et gérer les consommations d'énergie des bâtiments «intelligemment» grâce aux technologies innovantes. Encourager le développement d'applications logicielles au service de l'éco-responsabilité.

Enjeu : diminution de notre facture énergétique, diminution CO₂, optimisation coût / performance.

Bénéfices : économies de fonctionnement, amélioration de la qualité de vie intérieure.

Secteurs concernés : BTP, installateurs, équipements électriques et électroniques, équipements de contrôle, de comptage, de détection, de gestion des consommations d'eau, de gaz, d'électricité, applications logicielles de mesure de l'empreinte carbone, télécom, SSI, services...

Comment ? En accélérant le programme de rénovation des bâtiments de l'Etat et des collectivités locales, qui se montreraient ainsi exemplaires dans une logique d'efficacité active et globale, en incitant les maîtres d'ouvrages privés à suivre cette démarche, en favorisant le développement d'outils incitatifs pour le parc privé...

Des mesures à court terme :

- Généraliser à l'ensemble des structures publiques le Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables (PNAAD) et la circulaire «Achat public État exemplaire » du 3 décembre 2008.
- Réviser le Code des marchés publics pour introduire l'économie d'énergie comme critère de choix à part entière dans les appels d'offres.
- Soutenir financièrement les collectivités locales dans leur équipement en développant un prêt à taux zéro.
- Compléter les dispositifs fiscaux existants pour favoriser l'appropriation des technologies d'efficacité énergétique active :
 - o Instaurer une prime aux équipements performants en termes d'énergie (moteurs haut rendement, systèmes de gestion automatisée du bâtiment, éclairages performants, *data centers* nouvelle génération...);
 - o Aider les PME/PMI qui investissent dans l'efficacité énergétique de leurs propres bâtiments : leur étendre la disposition des prêts à taux zéro ;
 - o Apporter une solution financière (ex : portage par un tiers) pour que les opérateurs de Contrats de Performance Energétique (CPE) n'aient pas à consolider dans leurs bilans la dette correspondant aux investissements consentis par leur clients pour réaliser le CPE.

Impacts - Court terme sur la facture énergétique, et sur les fournisseurs de technologies, les installateurs et le secteur du bâtiment dans l'ensemble des régions. Moyen terme sur le coût global de fonctionnement de l'Administration.

Investissements estimés au total :

Amorçage FIVAT : 200 millions d'euros en 2009.

Investissements complémentaires publics / privés (évaluation) : 24 milliards d'euros sur 6 ans, soit 4 milliards d'euros / an.

Acteurs : fonds FIVAT, Etat, collectivités locales, acteurs privés.

Modalités de financement : Contrats de performance énergétique, certificats d'économie d'énergie, crédits spécifiques, prêts à taux zéro (PTZ) aux collectivités exemplaires

Retour sur investissement :

Financier : entre 7 et 20 ans (source ADEME).

Emplois : 350 000 emplois créés ou sauvegardés d'ici 2015 (estimations syndicats professionnels / groupements professionnels).

Le cas du secteur résidentiel :

Le Grenelle 1 fixe un cadre de croissance « vert » dont il faut tirer toutes les opportunités, et tout particulièrement dans le secteur résidentiel.

Enjeu : augmenter le pouvoir d'achat des ménages par une action forte sur le bâti résidentiel, individuel et collectif.

Actions :

1. Mobiliser une filière industrielle autour de la Performance Énergétique dans le résidentiel avec des acteurs complémentaires : assureurs, banques, artisans, industriels, réseaux de distribution dans la lignée des engagements du Grenelle 1.
2. Structurer et mettre en oeuvre l'économie de la performance énergétique dans le résidentiel par l'optimisation des outils existants.
3. Assurer le financement des travaux par une garantie d'économie d'énergie afin de déclencher les investissements.
4. Créer un portail électronique de l'économie d'énergie en ligne pour mobiliser toutes les sources de financement, par exemple via les certificats d'économie d'énergie, sous le haut parrainage du Gouvernement.

Véhicules législatifs : lois de finance, code de la construction et de l'habitation, code de commerce...

“



Les technologies de l'éclairage ont connu ces dernières années des évolutions majeures. Désormais, pour un confort accru, l'éclairage consomme beaucoup moins d'énergie. Toutefois, pour que la valeur ajoutée de ces technologies se matérialise, encore faut-il se doter des équipements nécessaires.

Ainsi, l'éclairage qu'il soit public ou privé doit faire l'objet d'une vaste rénovation. Les anciens éclairages doivent être remplacés par des nouvelles technologies associées à des systèmes de contrôle automatique de fonctionnement. Les économies d'énergie substantielles qui seront ainsi réalisées permettront d'offrir un retour sur investissement rapide pour les nouvelles installations et d'éviter un gaspillage énergétique considérable. Au-delà, c'est également l'amélioration de la qualité de l'éclairage et une diminution de la « pollution lumineuse » qui sont en jeu.”

Yves Robillard

*Président Syndicat de l'éclairage
Directeur Général Thorn*

Programme 5

Focus : des systèmes d'éclairage plus économes, mieux contrôlés, plus performants

Enjeu : diminution de la consommation d'énergie, diminution pollution lumineuse, diminution rejet CO₂.

Bénéfices : réduction de la facture énergétique, associée à une amélioration de l'éclairage. Réduction de la fatigue visuelle due à l'éblouissement et des nuisances lumineuses par l'adoption de technologies conformes aux exigences ergonomiques.

Secteurs concernés : BTP, installateurs électriciens, fabricants et distributeurs de lampes, luminaires et systèmes de gestion de l'éclairage du bâtiment et des espaces extérieurs, sociétés de services énergétiques, logiciels, électronique,...

Comment ? En ciblant les installations équipées des systèmes anciens les plus énergivores, et en accélérant le rythme des rénovations pour passer d'un rythme actuel de 3 % de rénovation annuelle du parc à un rythme de 10 % par an.

D'ici 2015, rénover 80 % des installations, publiques et privées, d'éclairage des bâtiments et voiries les plus dégradées et énergivores, et installer des systèmes de contrôle automatique du fonctionnement (détection de présence de personnes et de lumière du jour).

Des mesures à court terme :

- Conserver au projet de loi Grenelle II des objectifs ambitieux, notamment en multipliant par 10 l'exigence de Certificats d'économie d'énergie pour 2009 – 2012, et en imposant de réaliser un pourcentage des certificats en opérations standardisées éclairage.
- Engager dès le 1^{er} semestre 2009, pour les bâtiments et équipements de l'Etat, la rénovation énergétique des installations d'éclairage intérieur et extérieur, datant de plus de 20 ans.
- Rendre obligatoire dès 2009, pour les maîtres d'ouvrage de bâtiments non résidentiels publics ou privés de plus de 1000 m², la réalisation d'une étude de mise en œuvre d'un contrat de performance énergétique, comme cela est prévu pour le résidentiel collectif.
- Accompagner financièrement les collectivités locales qui se lancent dans un programme de rénovation de leur éclairage extérieur ou intérieur.

Impacts – A court terme sur la facture énergétique du maître d'œuvre, et sur l'activité des fabricants, distributeurs et installateurs du secteur du bâtiment dans l'ensemble des régions. A moyen terme sur le coût global de fonctionnement de l'Administration.

Investissements estimés au total :

Amorçage FIVAT : 100 millions d'euros en 2009.

Investissements complémentaires publics / privés (évaluation) : 3 milliards d'euros sur 5 ans, soit 600 millions d'euros / an.

Acteurs : Etat, collectivités locales, acteurs privés, ...

Modalités de financement : fonds FIVAT, réallocation de crédits, conventions-types, prêts à taux 0 aux collectivités exemplaires, certificats d'économie d'énergie, contrats de performance énergétique, partenariats public-privé, ...

Temps de retour sur investissements :

Financier : avec 20% à 70% d'économie d'énergie selon les solutions retenues, les secteurs d'activité et les typologies d'usages de l'éclairage, le temps de retour de ces opérations est estimé entre 3 et 6 ans

Emplois : 50 000 emplois créés ou sauvegardés d'ici 2015 (estimations syndicats professionnels / groupements professionnels).



“

La demande des consommateurs pour des produits culturels en Haute Définition est énorme – il suffit de voir le rythme d'équipement en téléviseurs HD. L'image est définitivement passée dans l'ère de la HD pour le consommateur, et bientôt, les images basse résolution seront aussi anecdotiques que le noir et blanc aujourd'hui.

La France a su sauvegarder une industrie culturelle forte et performante. Le passage à la HD est donc une opportunité majeure pour cette industrie de gagner à nouveau des parts de marché au niveau mondial en tirant pleinement profit de cette évolution. Pour cela la mise à niveau de la chaîne de production est indispensable : des équipements mais aussi du savoir-faire de tous les métiers et de la chaîne de production. Les technologies sont aujourd'hui matures, les consommateurs demandeurs, les compétences existantes : il est temps d'investir résolument !”

Benoit Lelièvre

Président SIMAVELEC

(Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques)

Directeur Général Philips CLS

Programme 6

Promouvoir la culture française version Haute Définition

D'ici 2010,
permettre le
développement
d'une véritable
filière française
de contenus en
Haute Définition.

Enjeu : avoir une offre riche et diversifiée de contenus audiovisuels et de jeux interactifs en Haute Définition, promouvoir la culture française à l'international.

Bénéfices : mise à niveau de la chaîne de production numérique pour accélérer la production nationale de contenus HD afin d'accompagner les nouvelles plateformes (TVHD, TNT HD, Blu-ray, IPTV...), apport d'un relai de croissance au secteur audiovisuel, virage de la HD à l'exception culturelle française, export de la *French Touch*.

Secteurs concernés : électronique et électrique, salles de cinéma, Télévisuel, Industries culturelles, Industrie du jeu vidéo, logiciels, services associés, télécom,...

Comment ? En redéployant et complétant les aides du Conseil National de la Cinématographie (CNC) vers la filière HD, en avançant sur le déploiement TNT, en formant et sensibilisant l'ensemble de la filière.

Des mesures à court terme :

- Réorienter les crédits CNC pour abonder un véritable programme d'aide à la filière pour s'équiper en HD dès 2009 et planifier des aides spécifiques les années suivantes.
- Lancer un plan de formation ambitieux de la filière à l'utilisation de la HD dès 2009.
- Capitaliser sur les atouts français en termes de jeux vidéo et développer un environnement favorable aux studios de développement.

Impacts - Court terme : positif pour les fournisseurs de technologies et les métiers de la filière culturelle. Moyen terme : effet d'entraînement sur l'ensemble du secteur culturel.

Investissements estimés au total :

Amorçage FIVAT : 30 millions d'euros en 2009.

Investissements complémentaires publics / privés (évaluation) : 500 millions euros sur 5 ans, soit 20% budget annuel du CNC, Fonds FIVAT.

Acteurs : CNC, ministère culture, acteurs techniques.

Modalités de financement : Crédits d'intervention du Ministère de la culture, prêts bonifiés.

Retour sur investissement :

Croissance : les ventes à l'export de programmes audiovisuels français représentent 120 millions d'euros en 2008 (source TV France International). La HD croît de +25% / an.

Emplois : 4000 emplois créés ou sauvegardés (estimations syndicats professionnels / groupements professionnels).

“



Les composants électroniques qu'ils soient actifs ou passifs, de calcul, de mémoire, d'interconnexion, capteurs et actuateurs,... sont au cœur de tous les systèmes électroniques et électriques, et en particulier de ceux qui permettront de rendre demain la route encore plus sûre et la conduite plus fluide. Ils apportent déjà une contribution essentielle à l'intelligence des systèmes et permettent des applications impensables auparavant sans eux (pour l'automobile: airbags, réduction de la consommation, GPS, anti-patinage, mesure instantanée de la pression des pneumatiques...). Plus généralement, la 'pervasion' technique et économique des composants actifs n'est plus à démontrer dans tous les secteurs de l'électronique. Les gains de performance apportés par la miniaturisation des composants d'interconnexion non plus.

Gérard Matheron

Président SITELESC

*(Syndicat des industries de tubes électroniques
et semi-conducteurs)*

Directeur STMicroelectronics

Programme 7

Mieux réguler le trafic routier pour polluer moins, fluidifier, sécuriser, et gagner du temps

D'ici 2020, en lien avec le plan automobile, généraliser dans les grandes villes les infrastructures routières intelligentes et de recharge électrique : meilleure gestion du trafic routier, meilleure sécurité routière, nouveaux services...

Enjeu : moins de bouchons dans 10 ans. Diminuer par 2 le nombre de morts et de blessés sur les routes.

Bénéfices : baisse de la pollution automobile (diminution CO₂), échanges et déplacements simplifiés et facilités.

Secteurs concernés : électronique et électrique, télécoms, logiciels, SSI, BTP, services, installateurs...

Comment ? En développant dès 2009 un pilote grandeur nature dans une ville, une région ou un département, en réunissant les acteurs concernés

Deux mesures à court terme :

- Lancer un programme « marché » de coordination des pôles de compétitivité compétents en la matière afin de définir en commun les technologies nécessaires et créer une structure de pilotage du projet rassemblant les acteurs.
- Identifier avant la fin de l'année une collectivité locale prête à accompagner le développement d'un « pilote grandeur nature ».

Impacts - Court terme sur les fournisseurs de technologies. Moyen terme sur l'ensemble de la population et l'Administration, le secteur automobile, et la pollution atmosphérique.

Investissements estimés au total :

Amorçage FIVAT : 24 millions d'euros en 2009.

Investissements complémentaires publics / privés (évaluation) : 300 millions (pré-test de démonstration), investissement de généralisation à déterminer.

Acteurs : Etat, collectivités locales, pôles de compétitivité, acteurs privés, ...

Modalités de financement : réallocation de crédits, programmes spécifiques à créer, fonds FIVAT.

Retour sur Investissement :

Financier : Le coût de l'insécurité routière (décédés et blessés) est évalué à 25 milliards d'euros par an en 2005 (source Observatoire National de la sécurité routière). Une diminution par 2 du nombre d'accidents permettrait donc d'économiser 12.5 milliards d'euros. Sans compter le temps gagné en fluidité du trafic par les automobilistes, et l'économie de CO₂.

Emplois : négligeable en phase de test, énorme en cas de généralisation.



“

Il est important de bien mettre l'accent sur un volet fondamental : tous ces projets sont fortement dépendants de l'innovation dans les composants et sous-ensembles électroniques. C'est donc l'ensemble de la chaîne de la valeur et de notre filière qu'il convient de relancer pour garantir le « *sourcing* » de ces composants. Pour être efficaces, les aides à l'innovation doivent s'envisager dans le cadre de cet écosystème cohérent.

Jean-Pierre Quémard

Président GIXEL

(Groupement des industries de l'interconnexion, des composants et des sous-ensembles électroniques)

Directeur Défense et Sécurité EADS SN ELT

Programme 8

Plus de sécurité pour tous et des droits respectés

Enjeu : améliorer la sécurité des biens et des personnes et renforcer la confiance.

Bénéfices : diminution des fraudes, augmentation des transactions / services « en ligne »

Secteurs concernés : électronique et électrique, SSI, logiciels, services, e-commerce...

Comment ? En capitalisant sur quelques programmes spécifiques et ciblés permettant de développer des services associés (exemple : carte nationale d'identité électronique, tiers de confiance, sécurité sur internet...). En lançant un vrai programme de sensibilisation des entreprises aux questions de sécurité. En organisant un débat ouvert sur les questions de liberté individuelle et de protection de la vie privée.

D'ici 2015 : généraliser les outils de sécurité des personnes et des biens grâce aux technologies à valeur ajoutée dans le respect des libertés publiques.

Des mesures à court terme :

- Accélérer l'introduction de la Carte Nationale d'Identité Electronique et bâtir une infrastructure de confiance sur cet outil.
- Accélérer la généralisation de la carte Sésame Vitale 2, à base de carte à puces, permettant de lutter contre les fraudes et de généraliser des services aux citoyens.
- Charger le Forum des Droits sur Internet et la CNIL d'organiser un forum permanent d'information, de débat et d'orientation sur les questions de l'utilisation des technologies et de respect de la vie privée.

Impacts - Court terme sur les fournisseurs de technologies. Moyen terme sur l'ensemble de la population.

Investissements estimés au total :

Amorçage FIVAT : 100 millions d'euros en 2009.

Investissements complémentaires publics / privés (évaluation) : 500 millions d'euros en moyenne sur chaque programme.

Acteurs : Etat, collectivités locales, pôles de compétitivité, acteurs privés, ...

Modalités de financement : réallocation de crédits, Fonds FIVAT.

Exemple :

Coût : le coût de l'insécurité informatique s'élève en moyenne à 200 000 euros par an par entreprise (source CSI – *Computer Security Institute*). Si, par exemple, 10 000 entreprises en France, parmi les 190 000 dont l'effectif est supérieur à 10 personnes (source INSEE), sont concernées, cela représente un coût global actuel de 2 milliards d'euros par an. Un programme de sécurisation global permettrait d'éviter tout ou partie de ce coût.

Emplois : 11 000 emplois créés ou sauvegardés (estimations syndicats professionnels / groupements professionnels).



“

La formation initiale et continue est la base de la solidité, de la pérennité et de la compétitivité de l'entreprise. Les technologies de l'information peuvent aider à améliorer ces formations. Au-delà, il faut investir résolument dans les formations des secteurs d'avenir pour lesquels notre pays a un besoin crucial de jeunes formés. Il est de notre devoir commun de redonner toute leur attractivité pour les jeunes, à ces métiers porteurs d'avenir et d'emplois.

Jean-Christophe Prunet

Président SIMTEC

*(Syndicat de l'instrumentation de Mesure, du Test
et de la Conversion d'énergie dans le domaine de l'électronique)*

Président Rohde & Schwarz France

Programme 9

L'e-éducation pour tous, de l'école à l'entreprise

Enjeu : individualiser les parcours d'apprentissage pour éradiquer l'illettrisme et l'analphabétisme. Permettre à tous les citoyens de se former simplement tout au long de leur vie. Mieux adapter les formations aux besoins des industries innovantes.

Bénéfices : employabilité des citoyens, solidarité nationale.

Secteurs concernés : personnel de l'éducation, secteur de la formation professionnelle, édition numérique, électronique et électrique, logiciels, informatique, SSI, services,...

Comment ? En impliquant les enseignants dans l'appropriation de ces nouvelles technologies, en développant des contenus adaptés, en généralisant les bonnes pratiques, en valorisant le recours à des outils de formation à distance.

Des mesures à court terme :

- Organiser une réflexion nationale sur l'utilisation des nouveaux outils dans les processus d'enseignement et faire partager les bonnes pratiques déjà existantes dans la lignée du rapport Lepetit (mars 07).
- Généraliser les accès haut débit pour l'ensemble des établissements d'enseignement.
- Mettre en place un programme de formation / sensibilisation des enseignants et des personnels éducatifs.

Impacts - Court terme sur le monde éducatif et les fournisseurs de technologies. Moyen terme sur l'ensemble de la population.

Investissements estimés au total : Amorçage FIVAT : 50 millions d'euros en 2009. Investissements complémentaires publics / privés (évaluation) : 600 millions d'euros / an pour l'éducation nationale (1% budget Education Nationale), 400 millions pour la formation professionnelle.

Acteurs : Etat, collectivités locales, acteurs privés, ...

Modalités de financement : réallocation de crédits, investissements privés.

Retour sur investissement :

Financier : La Suisse a évalué le coût de l'illettrisme à plus 500 millions d'euros par année, que ce soit en indemnités de chômage et pertes de revenus ou de recettes fiscales (2007), ce qui correspond environ à 4 milliards d'euros par an pour la France.

Emplois : 21 000 emplois créés ou sauvegardés (estimations syndicats professionnels / groupements professionnels).

D'ici 2015,
généraliser
les outils
numériques
de soutien à
l'enseignement
en primaire
et secondaire
et dans la
formation
professionnelle.

Programme 10

E-administration & e-entreprise, des leviers de croissance

Enjeu : des services publics optimisés et plus proches des citoyens. Un effet de levier de la commande publique sur les industries innovantes, des entreprises plus productives, plus responsables et profitant des leviers de l'e-business.

Bénéfices : nouveaux services, facilité d'accès (gain de temps), performance des services publics.

Secteurs concernés : fonction publique, électronique et électrique, énergie, informatique, SSI, logiciels, télécoms, services,...

Comment ? Accélérer les réformes entreprises par la Direction Générale à la Modernisation de l'Etat. Dématérialiser les procédures. Lancer un plan d'incitation des secteurs et des entreprises à développer et mettre en œuvre des outils dématérialisés.

D'ici 2011, généraliser l'e-administration, encourager l'équipement numérique des entreprises.

Des mesures à court terme :

- Continuer et amplifier le soutien sur des programmes de dématérialisation des procédures de l'administration pour simplifier les relations avec les citoyens et les entreprises, soutenir les PME fournisseurs en s'appuyant sur l'article 26 de la LME (Loi de Modernisation de l'Economie).
- Proposer un crédit d'impôt aux entreprises souhaitant s'équiper en solutions métiers ou e-business.

Impacts - Court terme sur les fournisseurs de technologies. Moyen terme sur l'ensemble de la population et des entreprises.

Investissements estimés au total :

Amorçage FIVAT : 50 millions d'euros en 2009.

Investissements complémentaires publics / privés (évaluation) : 500 millions d'euros / an (réallocation crédits).

Acteurs : Etat, collectivités locales.

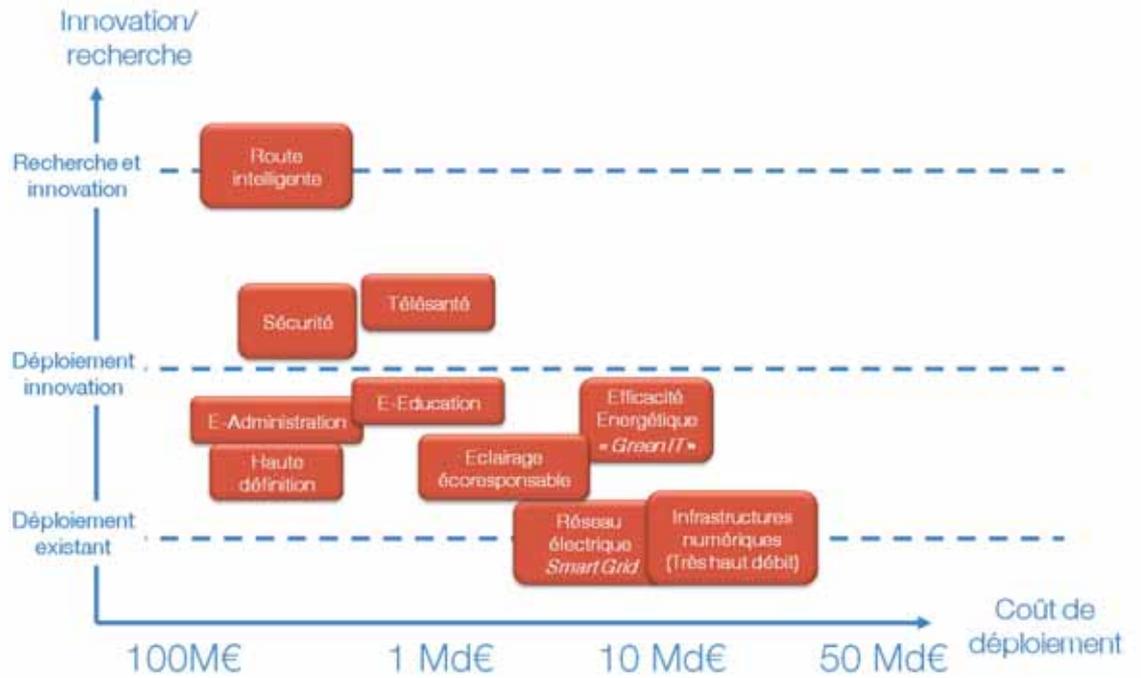
Modalités de financement : réallocation de crédits, investissements privés.

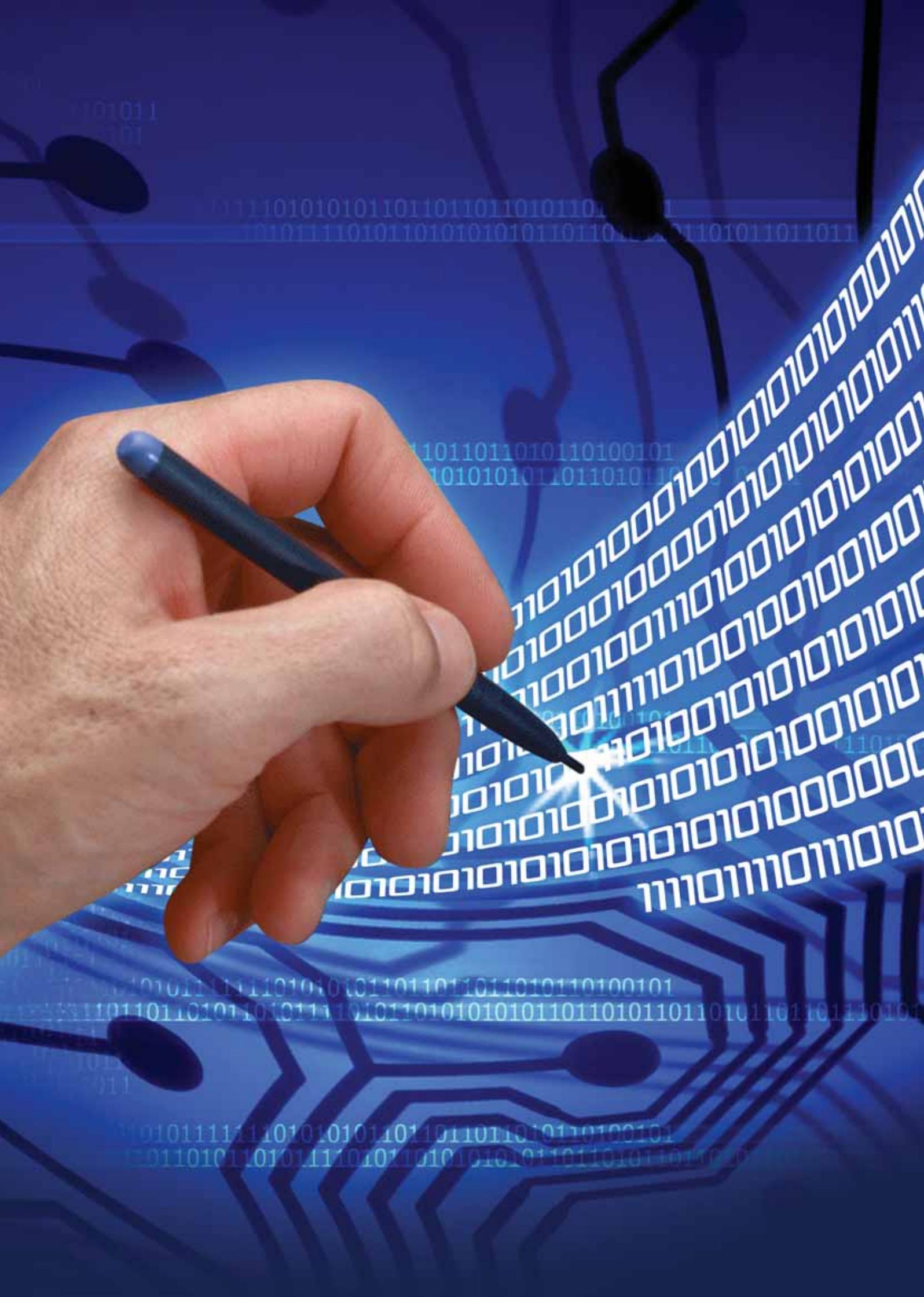
Retour sur investissement :

Amélioration de la productivité grâce au lancement de nouveaux services et une simplification des procédures.

Emplois : Plusieurs milliers (services associés). A déterminer plus précisément.

Positionnement des projets





Trois conditions de succès

“



Aujourd’hui, les problèmes sont complexes, et un acteur seul ne peut pas espérer apporter la totalité de la réponse, mais chaque acteur est indispensable. Il nous faut travailler en commun : le logiciel est « l’intelligence » des systèmes mis en place, l’électricité est leur carburant, leur moteur se base sur l’électronique et les télécommunications permettent d’agir de manière coordonnée. Les solutions, les services, les outils qui vont être développés intégreront ces aspects, que ce soit en matière d’éclairage, de télésanté, d’efficacité énergétique, de « *green IT* »,...

Il nous faut investir sans retard dans les secteurs qui feront la force de notre économie au global demain, dans une logique de marchés répondant à des besoins sociétaux clairs. Il y a maintenant une opportunité et si nous savons la saisir, l’ensemble de l’économie française en bénéficiera.”

Joël Karecki

Vice-Président FIEEC

(Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication)

Président Philips France et Maghreb

Condition 1

Créer un fonds d'investissement spécifiquement dédié au secteur des industries à valeur ajoutée technologique (le FIVAT) : électrique et énergie, électronique et numérique

Pourquoi ?

- Pour lancer et piloter ce plan de relance des industries à valeur ajoutée technologique ;
- Pour coordonner et fédérer toutes les initiatives actuelles dans chacun des projets proposés, et éviter l'éparpillement des initiatives ;
- Pour mettre en œuvre les programmes stratégiques ;
- Pour investir spécifiquement quand nécessaire afin de donner l'impulsion adéquate au développement de marchés identifiés.

Comment ?

- Un fonds, piloté par le Gouvernement, cogéré par les différents acteurs publics et privés, en incluant les centres de recherche et développement et les pôles de compétitivité pertinents. L'objectif est de donner un second souffle à la relance par l'investissement décidée par le Gouvernement, en l'amorçant vers des secteurs affectés par la crise mais porteurs d'innovation et de croissance. Le fonds jouera le rôle d'amorçage et de fléchage des investissements publics et privés complémentaires. C'est une amorce indispensable.
- Une orientation « marché » complémentaire des pôles de compétitivité. Il convient d'orienter les efforts de recherche dans une logique applicative « marchés ».
- Un fonds alimenté par une mise initiale, puis grâce aux économies réalisées par les programmes mis en place selon un « *business plan* » avec retours sur investissements», défini de manière concertée avec l'ensemble des acteurs privés et publics selon des critères de succès définis en commun et mesurés chaque année.
- Un fonds qui associe public / privé et mobilise les acteurs concernés avec une vraie démarche « entrepreneuriale ».

Combien ?

- Dotation : 1 milliard d'euros en 2009 pour impulser et amorcer les programmes stratégiques et sociétaux.

“



Credit : UTE

Pour que les systèmes et outils numériques et énergétiques décrits dans ce plan fonctionnent au bénéfice des citoyens, l'interopérabilité est clé. La normalisation est un des outils indispensables pour favoriser cette interopérabilité. Le secteur électro-technique a toujours placé la norme au cœur de sa stratégie de développement. C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui bien placés pour peser sur les standards de demain. L'UTE, Bureau français de Normalisation, est donc particulièrement moteur dans tous ces domaines et est force de propositions dans les instances internationales (IEC - ISO) : la normalisation doit se faire au bénéfice des consommateurs, de notre pays et, évidemment, de nos industriels.

Olivier Gourlay

Directeur normalisation EDF

Président UTE

(Union Technique de l'Electricité)

Trésorier IEC

(International Electrotechnical Commission)

Condition 2

Libérer les capacités d'innovation dans tous les secteurs !

Pourquoi ?

- L'innovation est clé pour imaginer de nouveaux produits, services et processus¹.
- L'innovation doit être vue globalement et ne pas être limitée aux simples produits : elle doit inclure les processus de production, les innovations techniques, etc. Dans cette logique, l'innovation doit être productive, c'est-à-dire servir la compétitivité de nos entreprises industrielles.
- Les opportunités les plus significatives d'innovation se concentrent sur l'amélioration du mode de vie, la réduction et l'optimisation de l'utilisation des ressources de la planète (avec ses conséquences sur les outils) et la réponse à la diversification croissante des besoins.
- Les modes d'innovation doivent répondre à la complexité croissante de la R&D, à l'évolution technologique rapide, et aux nouveaux *business models* qui découlent des besoins considérés, tout en prenant en compte la capacité d'absorption limitée, par les filières et les clients, de l'abondance des produits innovants mis sur le marché.
- L'électrique, l'électronique, l'énergie et le numérique sont des secteurs clés pour l'avenir. De plus, ils bénéficient d'entreprises françaises très fortement innovantes, de toutes tailles, et ont un effet d'entraînement fort sur le reste de l'économie. Une attention toute particulière doit donc être portée sur ces secteurs.

¹ « L'innovation c'est ce qui permet de passer de la science au progrès. De passer des laboratoires à l'amélioration de notre vie de tous les jours. L'innovation, c'est moins de maladies, moins de pollution, moins de pauvreté, plus de possibilités. »
M. Le Président de la République,
Nicolas Sarkozy
Assises de l'innovation
Décembre 2008.

Comment ?

Mieux assurer le développement des relations entre laboratoires et entreprises :

- Prendre en charge à 80% des bourses de thèse CIFRE par l'ANRT afin que les entreprises continuent à nouer des contacts avec les labos par le biais des thèses.
- Faciliter les échanges de chercheurs public privé, notamment en valorisant les séjours industriels des chercheurs du secteur public.
- Uniformiser les contrats afin de faciliter les échanges de personnels entre public et privé.
- Evaluer l'activité de recherche en incluant les travaux de recherche appliquée débouchant sur des innovations produits et services.

Compléter les dispositifs de financement de l'innovation existant, notamment le CIR, pour :

- Inclure plus explicitement le financement de l'innovation dans les processus de production.
- Simplifier le dispositif d'agrément recherche notamment pour les PME/ETI.
- Augmenter temporairement sur 2 ans le plafond de 30% à 40%.

Instaurer un régime spécial d'amortissement des investissements en Recherche et Développement.

Capitaliser sur nos atouts en normalisation.



L'innovation technologique ouvre la voie à une politique commerciale d'offre (au lieu de demande) plus concurrentielle et prometteuse d'avenir.

Jean-Pierre Desgeorges

Président d'honneur FIEEC

(Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication)

Condition 3

Remettre les questions de production au centre des préoccupations publiques afin d'encourager la croissance et le développement des entreprises, notamment les PME et ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire)

Pourquoi ?

- 80% de l'innovation est le fait de l'industrie².
- L'industrie représente 80% des exportations françaises et permet donc à la France de s'enrichir³.
- L'industrie a un effet d'entraînement fort sur les services de manière directe (services associés) ou indirecte⁴. Renforcer l'industrie, c'est aider le reste de l'économie française.
- Une attention particulière doit être portée aux PME-ETI qui sont les plus sensibles à la crise et les principales forces d'exportation.

² L'industrie représente 80% des dépenses en R&D du secteur privé, soit 20,5 milliards d'euros – source GFI / SESSI.

³ Les exportations industrielles représentent en 2007 364 milliards d'euros. Source GFI / SESSI.

⁴ Voir rapport FIEEC – Une stratégie industrielle pour les marchés du futur.

Comment ?

- Revoir à la hausse les seuils sociaux et fiscaux touchant les PME ;
- Généraliser la possibilité pour les entreprises d'utiliser les « congés de mobilité » de façon à sauvegarder la compétence, sans limitation de compétences, et sans fixation de seuils ;
- Utiliser une partie du financement lié à la mise en place du chômage partiel pour financer des formations avec aides de l'Etat ;
- Diminuer les délais de remboursement des assureurs crédits, aujourd'hui trop longs (6 mois) ;
- Augmenter les plafonds de défiscalisation pour investissement dans les TPE (Très Petites Entreprises), les PME et les ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) ;
- Alléger l'Impôt sur les Sociétés en cas d'investissement immédiat des résultats.



Fédération des industries électriques, électroniques et de communication



Syndicat des Automatismes du Génie climatique et de la Régulation



Association Française Des Editeurs de Logiciels



Groupement des industriels de l'appareillage électrique d'installation et de ses applications domotiques



Fédération Française des Entreprises de Génie Electrique et Energétique



Fédération des Grossistes en Matériel Electrique

GFCC-UNICLIMA

Groupement des fabricants de matériels de chauffage central par l'eau chaude et de production d'eau chaude sanitaire - Union Syndicale des constructeurs de matériels aérauliques, thermiques, thermodynamiques et frigorifiques



Groupement des fournisseurs de l'industrie électronique



Groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils d'équipement ménager



Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés



Groupement des Industries des matériels électronique de sécurité



Groupement des industries des appareils électriques autonomes de sécurité



Groupement des industries de l'interconnexion, des composants et des sous-ensembles électroniques



Les Entreprises des Systèmes d'Information Sanitaires et Sociaux



Syndicat des Energies Renouvelables



Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique



Syndicat des industries exportatrices de produits stratégiques



Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques



Syndicat de l'instrumentation de Mesure, du Test et de la Conversion d'énergie dans le domaine de l'électronique



Syndicat des industries de la réparation et de la maintenance électrotechnique et électronique



Syndicat des industries de tubes électroniques et semi-conducteurs



Les Fabricants d'Electronique et Services Associés



Syndicat national de l'industrie des technologies médicales



Syndicat Français des Fabricants de piles et d'accumulateurs portables



Syndicat Professionnel de la Distribution en Electronique Industrielle



Syndicat professionnel des fabricants de fils et câbles électriques et de communication



Syndicat des Fabricants d'équipement pour la protection et le support des câbles électriques et de communication



Syndicat National de l'Enseigne et de la Signalétique



Syndicat de l'éclairage



Syndicat de la mesure